

La Roche-sur-Yon, le mercredi 26 juin 2019

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85000 La Roche-sur-Yon
tél. : 02 51 05 57 79

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MARDI 25 JUIN 2019

COMPTE RENDU

1 CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE AU PROFIT DE LA SCI BOUTONS D'OR - SUD AVENUE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

A la demande de Monsieur JAUD ayant pour objectif d'assurer pleinement la gestion du giratoire desservant uniquement le centre commercial Leclerc Sud Avenue, l'Agglomération a procédé à une enquête publique permettant de déclasser cette portion du domaine public.

Suite à la désaffectation de cette emprise de 425 m² et à son déclassement par délibération du Conseil Communautaire du 28 mai dernier, le Bureau Communautaire est appelé à présent à approuver la cession de cette emprise foncière au profit de la SCI Boutons d'Or au prix de 4250 euros .

Vote à l'unanimité

2 MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURES D'UN AVENANT

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Il est proposé de conclure un avenant de 33 235,30 euros au Marché A18-100 - "Schéma directeur modes doux - Rives de l'Yon" conclu avec le groupement CHARIER/EIFFAGE pour un montant initial de 344 534,24 euros

Vote à l'unanimité

3 RUE BUNSEN - REQUALIFICATION DE VOIRIE - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

La Roche-sur-Yon Agglomération, dans le cadre de l'entretien de ses zones d'activités, conduit la requalification de la rue BUNSEN sise dans la zone d'activités BELLEPLACE.

Il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise CHARIER RTU pour un montant de 505 407,40 euros HT.

Vote à l'unanimité

4 ACQUISITION AUPRES DES CONSORTS ROY D'UNE PARCELLE - ZAE LA MALBOIRE - LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Le Bureau Communautaire est appelé à approuver l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 28 217 m² située au sein de la ZAE La Malboire à La Roche-sur-Yon, auprès des Consorts ROY, afin de mettre en œuvre sa politique de développement économique sur ce secteur d'entrée Est de la ville centre.

Les parties se sont entendues sur un prix de 22 € HT/m² soit 620 774 € net vendeur.

Le Bureau communautaire est appelé à approuver cette cession.

Vote à l'unanimité

5 CESSION AU PROFIT DE VENDEE FIBRES - ZAE ERAUDIÈRE - DOMPIERRE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Le Bureau Communautaire est appelé à approuver la cession d'une emprise foncière d'environ 2500 m² située ZAE Eraudière, Dompierre-sur-Yon, au profit de l'entreprise VENDEE FIBRES représentée par Monsieur BLANCHARD, pour l'extension de son site récemment acquis suite à une délibération approuvant la cession d'une emprise foncière d'environ 4 000 m² en décembre 2017.

Cette demande a été examinée et validée par le Comité Stratégique Economie de mai 2019.

Les parties se sont entendues sur un prix de 22,38€HT/m² soit un prix total estimé de 55 950 € HT.

Le Bureau communautaire est appelé à approuver cette cession.

Vote à l'unanimité

6 CESSION AU PROFIT DE CASH AND REPAIR - ZAE DE L'ERAUDIÈRE - DOMPIERRE-SUR-YON - MODIFICATION

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Le Bureau Communautaire est appelé à approuver la cession d'une emprise foncière située ZAE Eraudière, Dompierre-sur-Yon, au profit de la l'entreprise CASH AND REPAIR représentée par Monsieur LEPINEAU, pour la création d'un local tertiaire lui permettant de regrouper sur un même site son siège social et l'atelier de réparation.

En janvier 2018, le Bureau Communautaire a approuvé cette cession foncière d'environ 2 500 m² au prix de 22,38€ /m² HT, mais depuis, l'entreprise a sollicité l'acquisition d'un autre terrain au sein de la même zone d'activités.

Cette demande a été examinée et validée par le Comité Stratégique Economie de mai 2019.

Les parties se sont entendues sur un prix de 22,38€HT/m² soit un prix total estimé de 55 950 € HT.

Le Bureau communautaire est appelé à approuver cette cession.

Vote à l'unanimité

7 CESSION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE PIVETEAU TP D'UNE EMPRISE FONCIERE D'ENVIRON 4 000 M² - ZAE BOIS IMBERT - LA FERRIERE

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Déjà installée sur la commune de La Ferrière et souhaitant donner un nouvel élan à leur entreprise, Monsieur et Madame PIVETEAU ont sollicité la collectivité pour réserver une parcelle de 3 900 m² environ à prélever sur la parcelle cadastrée section AR numéro 137 située au sein de la ZAE de Bois Imbert à La Ferrière.

Cette demande a été examinée et validée par le Comité Stratégique Economie du 30 novembre 2018.

Les parties se sont entendues sur un prix de 13,83 € HT/m² soit 53 937 € HT.

Le Bureau communautaire est appelé à approuver cette cession.

Vote à l'unanimité

8 SUBVENTIONS HABITAT PRIVE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé aux membres du Bureau de se prononcer sur 49 demande de subventions à l'attention des propriétaires occupants ou bailleurs, pour un montant cumulé de 130 981 €, ainsi que sur une demande de prorogation et une exonération de reversement de la subvention.

Vote à l'unanimité

**9 TARIFICATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LA PERIODE 2019-2020
(1ER JUILLET 2019 AU 30 JUIN 2020)
COMPLEXE ARAGO ET PISCINE SUD**

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis Batiot

Il est proposé au Bureau d'approuver les tarifs des équipements sportifs de La Roche-sur-Yon Agglomération : le complexe Piscine-Patinoire Arago et la piscine La Roche-sur-Yon Agglomération Sud pour la saison 2019-2020.

Vote à l'unanimité

**10 MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AUPRES DES COLLEGES ET LYCEES
PUBLICS ET PRIVES ET ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET PROFESSIONNEL,
AUTRES ORGANISMES : ACTUALISATION DE LA TARIFICATION**

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis Batiot

Lors de sa séance des 18 et 19 octobre 2018, le Conseil Régional des Pays de la Loire a approuvé la convention type d'utilisation des équipements sportifs entre la Région des Pays de la Loire, l'établissement Public Local d'Enseignement et le propriétaire des équipements, prenant effet à compter du 1er janvier 2019, pour une durée de 4 ans, avec l'engagement d'une réévaluation annuelle des tarifs sur la base de l'indice de la construction.

Vote à l'unanimité